



**2015/2095(INI)**

4.9.2015

## **AVIS**

de la commission des budgets

à l'intention de la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures

sur la situation en Méditerranée et la nécessité d'une approche globale de l'Union européenne de la question des migrations  
(2015/2095(INI))

Rapporteur pour avis: Gérard Deprez

PA\_NonLeg

## SUGGESTIONS

La commission des budgets invite la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures, compétente au fond, à incorporer dans la proposition de résolution qu'elle adoptera les suggestions suivantes:

1. se réjouit de l'adoption par la Commission d'un agenda européen ambitieux en matière de migration; déplore que le Conseil européen, au-delà des déclarations, n'ait pas le même niveau d'ambition et regrette son incapacité à agir en soutien de la Commission;
2. salue la proposition de la Commission tendant à la mise en place d'un mécanisme de relocalisation de 40 000 personnes s'étalant sur les années 2016 et 2017, d'un coût total de 240 000 000 EUR; soutient les efforts déployés par certains États membres ayant accepté le chiffre proposé par la Commission voire, dans certains cas, un chiffre supérieur, tout en regrettant qu'en raison du refus affiché par certains États membres, le chiffre de 40 000 personnes n'ait pas encore été atteint;
3. salue également la recommandation de la Commission pour un programme de réinstallation et se félicite des 50 000 000 EUR additionnels pour les années 2015 et 2016 prévus à cet effet; souligne que le montant prévu doit correspondre aux besoins réels compte tenu des flux migratoires futurs et qu'il doit donc être adapté en conséquence;
4. accueille favorablement l'augmentation du Fonds "Asile, migration et intégration" (AMIF) d'un montant de 57 000 000 EUR dans le projet de budget rectificatif n° 5 de 2015 et de plus de 169 000 000 EUR (171 900 000 EUR avec la reprogrammation) dans le projet de budget 2016; regrette néanmoins de constater que si, à l'intérieur de ce Fonds, les montants disponibles pour le renforcement et le développement d'un système d'asile européen commun augmentent de plus de 174 000 000 EUR (161 694 285 EUR avec la reprogrammation), les montants disponibles pour l'aide à la migration légale, à l'intégration et à l'amélioration de stratégies de retours justes et effectifs diminuent quant à eux de près de 5 000 000 EUR (+9 985 847 EUR avec la reprogrammation);
5. demande à la Commission une évaluation aussi précise que possible des besoins nécessaires pour le Fonds AMIF jusqu'en 2020 et, sur cette base, de présenter une proposition d'augmentation des crédits de la rubrique 3 et, le cas échéant, une répartition ajustée de ceux-ci entre les différents programmes de mise en œuvre du Fonds, à l'occasion de la révision du cadre financier pluriannuel qui doit intervenir pour la fin 2016 au plus tard; souligne en outre qu'il importe que ces financements confèrent une réelle valeur ajoutée européenne et ne se limitent pas à soutenir uniquement les programmes nationaux existants;
6. manifeste son intention de modifier la nomenclature budgétaire du Fonds AMIF dans un souci de transparence et de meilleur contrôle de l'affectation des crédits annuels entre les différents programmes et moyens de mise en œuvre du Fonds; souhaite qu'à l'avenir, ce Fonds puisse bénéficier d'une plus grande marge de flexibilité;
7. salue l'augmentation de 41 245 000 EUR de l'enveloppe de l'agence Frontex dans le projet de budget 2016; demande des données fiables sur les coûts des opérations Triton et Poséidon; regrette que, onze ans après son installation à Varsovie, l'accord de siège entre

Frontex et l'État polonais n'ait toujours pas été signé, ne permettant ainsi pas aux collaborateurs de l'agence de travailler dans les meilleures conditions qui soient; invite la Commission à fournir plus d'informations sur la proposition de modification du mandat de Frontex en matière d'organisation des retours;

8. sait gré au Conseil de ne pas avoir réduit les principales lignes de la rubrique 3 relatives au Fonds AMIF et au Fonds pour la sécurité intérieure (FSI) en partant du principe qu'une hausse serait nécessaire; déplore toutefois les réductions apportées au poste budgétaire relatif à la migration et à l'asile au titre de l'instrument de financement de la coopération au développement (ICD) (-200 000 EUR en crédits d'engagement et -5 millions d'EUR en crédits de paiement) ainsi qu'aux mesures de réduction de la pauvreté dans les pays méditerranéens (-50 millions d'EUR en crédits de paiement) et les pays du partenariat oriental (-12 millions d'EUR en crédits de paiement) et, de manière générale, les réductions apportées à l'Instrument d'aide de préadhésion (IAP); estime que les réductions proposées sont contreproductives par rapport à la stratégie générale de gestion des futurs flux migratoires;
9. souligne le rôle croissant que le Bureau européen d'appui en matière d'asile est appelé à jouer à l'avenir dans la gestion de l'asile; constate que l'augmentation de son personnel de quatre personnes est nettement insuffisante et que la diminution de ses moyens, recettes affectées non incluses, dans le projet de budget 2016 est en totale contradiction avec les besoins réels du moment;
10. salue le rôle d'Europol dans la lutte contre la traite des êtres humains et, en particulier, son action de lutte contre les réseaux criminels, qui exige la présence de personnel supplémentaire dans au moins trois nouveaux points d'accès récents; souligne que l'ajout de trois personnes seulement au tableau des effectifs ne suffit pas à remplir ces missions extrêmement exigeantes et que l'enveloppe qui est allouée dans le projet de budget 2016 ne permet pas de disposer de moyens suffisants pour remplir correctement ces missions;
11. demande que les agences JAI ne soient pas soumises à une réduction ou à un redéploiement automatique de leur personnel; appelle à la mise en place d'une véritable stratégie à moyen et long terme pour ces agences;
12. salue l'augmentation prévue des financements pour l'asile et l'immigration dans le projet de budget 2016; souligne que les crédits non utilisés peuvent être virés vers d'autres lignes budgétaires afin de répondre à des difficultés et à des évolutions imprévisibles, comme l'indique l'agenda européen en matière de migration;
13. estime qu'il est indispensable de contrôler étroitement la destination de tous les fonds liés à l'immigration, notamment en ce qui concerne les procédures d'attribution des marchés et de la sous-traitance, étant donné l'existence de divers cas de fraude et de mauvaise gestion au sein des États membres.

## RÉSULTAT DU VOTE FINAL EN COMMISSION

<b>Date de l'adoption</b>	3.9.2015
<b>Résultat du vote final</b>	+: 23 -: 4 0: 3
<b>Membres présents au moment du vote final</b>	Nedzhmi Ali, Jonathan Arnott, Lefteris Christoforou, Jean-Paul Denanot, Gérard Deprez, José Manuel Fernandes, Eider Gardiazabal Rubial, Carlos Iturgaiz, Bernd Kölmel, Zbigniew Kuźmiuk, Vladimír Maňka, Ernest Maragall, Clare Moody, Siegfried Mureşan, Victor Negrescu, Liadh Ní Riada, Patricija Šulin, Eleftherios Synadinos, Paul Tang, Indrek Tarand, Isabelle Thomas, Inese Vaidere, Daniele Viotti, Marco Zanni
<b>Suppléants présents au moment du vote final</b>	Anneli Jäätteenmäki, Andrey Novakov, Nils Torvalds, Tomáš Zdechovský
<b>Suppléants (art. 200, par. 2) présents au moment du vote final</b>	Anthea McIntyre, Tatjana Ždanoka